Version 1.8 du 1er mars 2023

IMPORTANT—VEUILLEZ LIRE ATTENTIVEMENT CE CONTRAT D'ABONNEMENT TBS INTERNET AVANT DE DEMANDER, ACCEPTER, OU UTILISER UN CERTIFICAT TBS INTERNET OU AVANT DE CLIQUER SUR "J'ACCEPTE". VOUS RECONNAISSEZ QU' EN DEMANDANT, ACCEPTANT OU UTILISANT UN CERTIFICAT TBS INTERNET, VOUS RECONNAISSEZ AVOIR LU LE PRÉSENT CONTRAT, QUE VOUS L'AVEZ COMPRIS ET QUE VOUS EN ACCEPTEZ LES CONDITIONS. SI VOUS DEMANDEZ, ACCEPTEZ OU UTILISEZ UN CERTIFICAT TBS INTERNET AU NOM D'UNE SOCIÉTÉ OU D'UNE AUTRE PERSONNE MORALE, VOUS DÉCLAREZ ÊTRE UN REPRÉSENTANT AUTORISÉ DE CETTE ENTITÉ ET AVOIR LE POUVOIR D'ACCEPTER LE PRÉSENT CONTRAT AU NOM DE CETTE ENTITÉ. SI VOUS N'AVEZ PAS CETTE AUTORITÉ OU SI VOUS N'ACCEPTEZ PAS CE CONTRAT, VEUILLEZ NE PAS FAIRE LA DEMANDE, OU ACCEPTER OU UTILISER UN CERTIFICAT TBS INTERNET ET VEUILLEZ NE PAS CLIQUER SUR "J'ACCEPTE".

Depuis le 1er avril 2021 les certificats TBS INTERNET X509 serveur sont émis par Sectigo et le document applicable se trouve à https://sectigo.com/legal sous la rubrique « Subscriber Agreement ».
Le tableau ci-dessous indique l'équivalence des produits :

Type de certificat TBS INTERNET	Type de certificat SECTIGO
Multiples Sites	Multi-Domain SSL
Test	Trial SSL
Standard	InstantSSL
E-commerce	InstantSSL Pro
Premium	PremiumSSL
Omnidomaine	PremiumSSL Wildcard

Depuis le 30 septembre 2022 les certificats TBS INTERNET X509 client sont émis par Sectigo et le document applicable se trouve à https://sectigo.com/legal sous la rubrique « Subscriber Agreement ».
Le tableau ci-dessous indique l'équivalence des produits :

Type de certificat TBS INTERNET	Type de certificat SECTIGO
Novice	Personal Authentication Certificate (Basic)

Contrat d'abonnement à un certificat TBS X509 de TBS Internet

Ce contrat d'abonnement au certificat TBS Internet (ce "**Contrat**") est conclu entre la personne physique ou morale identifiée sur le(s) Certificat(s) délivré(s) résultant du présent Accord, ("**Abonné**") et TBS Internet Limited ("**TBS Internet**"), société basée à l'Ile de Man. Ce Contrat régit la demande et l'utilisation par l'Abonné d'un Certificat émis par TBS Internet. L'Abonné et TBS Internet sont d'accord comme suit :

Private company limited by shares. Registered in Isle of Man, company number 7128V.
VAT registration number GB 003 3754 13.

tbs internet
Britannia House, 3rd floor, Athol Street - Douglas - IM1 1JD - UK
T : +44 (0)330 684 0000 - F : +44 (0)330 684 0048

1. Définitions.

1.1. **« Fournisseurs de logiciels d'application »** désigne un développeur de logiciels de navigation Internet ou d'autres logiciels qui affichent ou utilisent les certificats TBS Internet et distribuent les certificats racine de Sectigo, tels que Google Inc., Microsoft Corporation, Mozilla Foundation et Opera Software ASA.

1.2. **« Forum CA/Browser »** désigne l'association des émetteurs de Certificats et des fournisseurs de navigateurs internet dont le site web est cabforum.org.

1.3. **« Normes CABF »** désignent l'ensemble des normes industrielles publiées par le Forum CA/Browser concernant la délivrance et la gestion des certificats de confiance, y compris (i) *the Baseline Requirements for the Issuance and Management of Publicly-Trusted Certificates*, (ii) *the Guidelines for the Issuance and Management of Extended Validation Certificates*, et (iii) *the Guidelines for the Issuance and Management of Extended Validation Code Signing Certificates*.

1.4. **« Certificat »** désigne un fichier de données électroniques signé numériquement délivré par TBS Internet à une personne ou entité cherchant à exploiter un réseau de communication contenant l'identité de la personne autorisée à utiliser la signature numérique, une copie de sa clé publique, un numéro de série, une période pendant laquelle le fichier de données peut être utilisé, et une signature numérique émise par TBS Internet.

1.5. **« Approbateur de certificat »** désigne une personne physique qui est abonnée, employée par l'Abonné ou un agent autorisé qui a le pouvoir exprès de représenter l'Abonné pour (i) agir à titre de demandeur de certificat et autoriser d'autres employés ou des tiers à agir en tant que certificat Demandeur, et (ii) d'approuver les demandes de certificat pour les certificats EV soumis par d'autres demandeurs de certificat.

1.6. **« Demandeur de certificat »** désigne une personne physique qui est l'Abonné, employée par l'Abonné, un agent autorisé qui a l'autorité expresse de représenter l'Abonné, ou un tiers (tel qu'un FAI ou une société d'hébergement) qui remplit et soumet une demande de certificat EV au nom de l'Abonné.

1.7. **« CPS »** fait référence aux documents expliquant les politiques et procédures de TBS Internet lors de l'exploitation de son infrastructure PKI.

1.8. **« Certificat de signature de code »** désigne un certificat adapté à la signature d'objets logiciels et de code.

1.9. **« Informations Confidentielles »** désigne tout matériel, données, systèmes, opérations techniques et autres informations concernant les activités de TBS Internet qui ne sont pas connues du grand public, y compris toutes les informations sur les services d'émission de certificats (telles que toutes les clés privées, mots de passe).

1.10. **« Certificat Client »** désigne un Certificat validé par l'Abonné et fourni par TBS Internet qui à la fois (i) crypte et ajoute une Signature Numérique aux méls envoyés par l'Abonné ou ses employés, agents ou sous-traitants et (ii) peut être utilisé par les employés, des agents ou des sous-traitants de l'Abonné pour authentifier l'accès aux domaines sécurisés de l'Abonné.

1.11. **« Signature numérique »** désigne un fichier de données électronique crypté qui peut être lié ou associé logiquement à d'autres données électroniques et qui identifie et est uniquement lié au signataire des données électroniques, est créé à l'aide de la clé privée du signataire et est lié de de manière à pouvoir détecter les modifications ultérieures des données électroniques.

1.12. **« Certificat de signature de document »** signifie un certificat qui est utilisé pour signer des documents PDF.

1.13. **« Certificat DV »** désigne un Certificat validé en confirmant le nom de domaine indiqué dans le Certificat.

1.14. **« Certificat EV »** désigne un Certificat signé par lecertificat racine EV de TBS Internet et qui est conforme aux Normes CABF.

1.15. **« Certificat de signature de code EV »** désigne un certificat de signature de code délivré en conformité avec les Normes CABF.

1.16. **« Normes de l'industrie »** signifie, individuellement ou collectivement, les Normes CABF et toutes autres normes, règles, lignes directrices, et les exigences applicables à un certificat.

1.17. **« Certificat OV »** signifie un Certificat qui est validé en confirmant l'existence de l'entité nommée dans le Certificat et le nom de domaine listé dans le Certificat.

1.18. **« Politique de confidentialité »** signifie les politiques et pratiques de TBS Internet concernant la confidentialité des informations accessibles via le site web : https://www.tbs-internet.com/CA/repository/

1.19. **« Clé privée »** désigne un fichier de données électronique crypté confidentiel conçu pour s'interfacer avec une Clé Publique en utilisant le même algorithme de cryptage et qui peut être utilisé pour créer des Signatures Numériques, et décrypter des fichiers ou des messages cryptés

Private company limited by shares. Registered in Isle of Man, company number 7128V.
VAT registration number GB 003 3754 13.

tbs internet
Britannia House, 3rd floor, Athol Street - Douglas - IM1 1JD - UK
T : +44 (0)330 684 0000 - F : +44 (0)330 684 0048

avec une Clé Publique.

1.20. **« Clé publique »** désigne un fichier de données électronique crypté accessible au public conçu pour s'interfacer avec une Clé Privée en utilisant le même algorithme de cryptage et qui peut être utilisé pour vérifier des Signatures Numériques et crypter des fichiers ou des messages.

1.21. **« Partie utilisatrice »** désigne une entité, autre que l'Abonné, qui agit en se fondant sur un certificat ou une signature numérique.

1.22. **« L'accord de la partie utilisatrice »** fait référence à un accord situé sur le dépôt TBS Internet qui régit l'utilisation du certificat par une partie utilisatrice lors de transactions commerciales avec le site web de l'Abonné.

1.23. **« Garantie de partie utilisatrice »** désigne une garantie offerte par TBS Internet à une partie utilisatrice selon les termes et conditions de l'accord de la partie utilisatrice de TBS Internet en relation avec l'utilisation d'un certificat par la partie utilisatrice.

1.24. **« Dépôt »** désigne une collection d'informations et de bases de données accessible au public relative aux pratiques de certification de TBS Internet et disponible https://www.tbs-internet.com/CA/repository/

1.25. **« Services »** désigne les certificats commandés ci-dessous ainsi que tout logiciel connexe TrustLogos et / ou TBS Internet, ainsi que la documentation.

1.26. **« Code suspect »** désigne un code qui contient des fonctionnalités malveillantes ou des vulnérabilités graves, y compris des logiciels espions, des logiciels malveillants, et tout autre code qui s'installe sans le consentement de l'utilisateur et/ou qui résiste à son propre retrait, ainsi que le code qui peut être exploité dans des moyens non prévus par ses concepteurs pour compromettre la fiabilité des plates-formes sur lesquelles elle s'exécute.

1.27. **« TrustLogo »** désigne un logo fourni par TBS Internet pour utilisation sur le site d'un Abonné en relation avec un Certificat émis.

1.28. **« Sectigo »** désigne la société qui possède les racines de certification auxquelles sont liés les certificats d'émission de TBS Internet ; Sectigo Limited, 26 Office Village, 3rd Floor, Exchange Quay, Trafford Road, Salford, Manchester M5 3EQ, United Kingdom

2. Service d'abonnement et produits

2.1. Requête. Lors de la demande d'un certificat, l'Abonné doit soumettre une demande de certificat dans un format spécifié par TBS Internet pour chaque certificat commandé («requête de certificat»/CSR). Les formulaires pour une demande de certificat sont disponibles sur le site Web de TBS CERTIFICATS et peuvent être complétés par voie électronique.

2.2. Désignation. Lors de la soumission d'une demande de certificat pour un certificat EV, l'Abonné doit désigner et, de ce fait, nommer un demandeur de certificat et un approbateur de certificat. L'Abonné doit fournir à chaque personne physique qui sera désignée comme demandeur de certificat ou approbateur de certificat une copie ou une possibilité de réviser la présente convention et la politique de confidentialité avant de procéder à un rendez-vous téléphonique. À moins que cette nomination ne soit révoquée par l'Abonné qui envoie un avis à TBS CERTIFICATS, ce rendez-vous est valable pour la durée du présent contrat.

2.3. Validation. Dès l'acceptation par TBS Internet de la demande de certificat, TBS Internet doit tenter de valider les informations fournies conformément aux normes CPS de TBS Internet, aux normes de l'industrie et aux Normes CABF. Si TBS Internet choisit d'accepter la demande et peut valider la demande à la satisfaction de TBS Internet, TBS Internet délivrera le(s) Certificat(s) commandé(s) à l'Abonné. TBS Internet peut rejeter une demande de certificat et refuser d'émettre un certificat commandé à sa seule discrétion.

2.4. Certificats Multiples. Cet accord s'applique à plusieurs demandes de certificats futures et à tous les certificats qui en résultent, indépendamment du moment où le certificat est demandé ou émis.

3. Licences et Restrictions

3.1. Licence du certificat. Sous réserve des termes et conditions stipulés aux présentes, après l'émission d'un certificat, TBS Internet accorde à l'Abonné une licence limitée révocable, non exclusive et non transférable pour utiliser le Certificat émis (i) sur le serveur hébergeant le (s) nom (s) de Certificat si le certificat est un certificat DV, un certificat OV ou un certificat EV, ou (ii) pour le chiffrement des messages électroniques, si le certificat est un certificat client, (iii) pour signer des objets logiciels ou du code, si le certificat est un certificat de signature de code, ou (iv) pour signer des documents PDF à des fins commerciales légitimes de l'Abonné, jusqu'à l'expiration ou la révocation du certificat ou la résiliation du présent accord, selon la première de ces éventualités. Tous les droits qui ne sont pas expressément accordés à l'Abonné dans les présentes sont réservés à TBS Internet.

3.2. Licence TrustLogo. Dans la mesure où il est inclus dans les services achetés, TBS Internet accorde à l'Abonné une licence limitée, révocable, non exclusive et non transférable pour afficher chaque TrustLogo acheté sur le(s) domaine(s) sécurisé(s) par un certificat TBS Internet. Lors de la

Private company limited by shares. Registered in Isle of Man, company number 7128V.
VAT registration number GB 003 3754 13.
tbs internet
Britannia House, 3rd floor, Athol Street - Douglas - IM1 1JD - UK
T : +44 (0)330 684 0000 - F : +44 (0)330 684 0048

révocation d'un certificat, TBS Internet ou Sectigo peut également révoquer tout TrustLogos émis pour le même site. L'Abonné ne doit pas modifier un TrustLogo de quelque manière que ce soit. L'Abonné ne doit pas afficher ou utiliser un TrustLogo 1) pour représenter que TBS Internet garantit des produits ou services autres que ceux de TBS Internet, 2) sur un site qui est trompeur, diffamatoire, calomnieux, dénigrant, obscène ou autrement répréhensible pour TBS Internet, ou 3) d'une manière qui porte atteinte aux droits de TBS Internet sur ses marques ou qui nuit à la réputation commerciale de TBS Internet.

3.3. Restrictions. L'Abonné ne doit pas :

(i) usurper l'identité de l'Abonné avec une entité quelconque ;
(ii) modifier, accorder une licence, créer une œuvre dérivée ou transférer un certificat (sauf si requis pour utiliser le certificat) ou une clé privée ;
(iii) installer ou utiliser un certificat émis avant que l'Abonné n'ait examiné et n'ait vérifié l'exactitude des données du certificat ;
(iv) utiliser un certificat, si l'Abonné croit légitimement 1) qu'une information contenue dans le certificat est, ou devient, incorrecte ou inexacte, 2) qu'il existe des preuves que le certificat a été utilisé pour signer un Code Suspect si le certificat est un certificat de signature de code, ou 3) que la clé privée associée à la clé publique contenue dans le certificat a été compromise ou utilisée de manière abusive ;
(v) utiliser un certificat avec tout équipement de contrôle en ligne dans des environnements dangereux nécessitant un fonctionnement redondant lorsque la défaillance du certificat pourrait entraîner directement la mort, des blessures corporelles ou de graves dommages physiques ou environnementaux ;
(vi) utiliser un certificat, ou la clé privée associée, pour télécharger ou distribuer tout fichier ou logiciel susceptible d'endommager le fonctionnement de l'ordinateur d'une autre personne ;
(vii) demander un certificat de signature de code si la clé publique du certificat est ou sera utilisée avec un certificat autre qu'un certificat de signature de code ;
(viii) utiliser un certificat de signature de code, ou la clé privée associée, pour signer un logiciel qui contient un Code Suspect ;
(ix) utiliser les Services pour 1) s'engager dans une conduite qui est offensante, abusive, contraire à la moralité publique, indécente, diffamatoire, obscène ou menaçante, 2) violer la confiance d'un tiers, 3) causer une détresse ou un désagrément à TBS Internet ou à un tiers , refus de tout service, perturbation ou désagrément, 4) envoyer ou recevoir de la correspondance en nombre non sollicitée ou 5) créer une clé privée qui est essentiellement similaire à une clé privée de TBS Internet ou d'un tiers, et / ou
(x) faire des représentations concernant le Service à un tiers sauf si cela est convenu par écrit par TBS Internet.

3.4. **Révocation**. TBS Internet ou Sectigo peut révoquer un certificat si TBS Internet ou Sectigo croit ou a des raisons de croire que :

(i) L'Abonné a demandé la révocation du certificat ;
(ii) L'Abonné n'a pas autorisé la demande de certificat et n'a pas accordé d'autorisation rétroactive ;
(iii) L'Abonné a enfreint les conditions du présent accord, ou toute garantie ou restriction qui y est prévue ;
(iv) la clé privée correspondant à la clé publique du certificat a été divulguée, compromise ou n'est plus conforme aux normes de l'industrie;
(v) la clé privée du certificat subordonné utilisé pour délivrer le certificat a été compromise ou n'est plus conforme aux normes de l'industrie;
(vi) le certificat a été 1) mal utilisé, 2) utilisé contrairement à la loi, aux règles, à la réglementation ou aux normes de l'industrie ou 3) utilisé, directement ou indirectement, à des fins illégales ou frauduleuses ;
(vii) les informations contenues dans le certificat sont inexactes, trompeuses ou portent atteinte aux droits de propriété intellectuelle d'un tiers ;
(viii) le contenu technique ou le format du certificat présente un risque inacceptable, de l'avis de TBS Internet ou Sectigo, aux fournisseurs de logiciels d'application ou aux parties utilisatrices;
(ix) pour les certificats EV, l'Abonné perd le contrôle exclusif sur un nom de domaine figurant dans le certificat ;
(x) le certificat n'a pas été délivré ou utilisé conformément à cet accord, au CPS de TBS Internet ou aux normes du CABF ;
(xi) TBS Internet ou Sectigo 1) a cessé ses activités ou 2) n'est plus autorisé à émettre le certificat, et aucune autre autorité de certification n'a a accepté de fournir un soutien à la

Private company limited by shares. Registered in Isle of Man, company number 7128V.
VAT registration number GB 003 3754 13.

tbs internet
Britannia House, 3rd floor, Athol Street - Douglas - IM1 1JD - UK
T : +44 (0)330 684 0000 - F : +44 (0)330 684 0048

révocation du certificat ;

(xii) pour les certificats *wildcard*, le certificat a été utilisé pour authentifier un sous-domaine de manière trompeuse ou frauduleuse;

(xiii) L'Abonné est ajouté à une liste noire comme personne refusée ou personne interdite, ou opère à partir d'une destination interdite en vertu des lois de la juridiction de TBS Internet ou Sectigo;

(xiv) le certificat a été délivré à un éditeur de Code Suspect ou peut avoir été utilisé pour signer du Code Suspect ;

(xv) La CPS de TBS Internet autorise la révocation du certificat; ou

(xvi) le Certificat, s'il n'est pas révoqué, compromettra le statut de confiance de TBS Internet ou Sectigo.

Après révocation d'un certificat, TBS Internet peut, à sa seule discrétion, réémettre le certificat à l'Abonné et / ou résilier le présent contrat.

4. Obligations du souscripteur.

4.1. Le souscripteur devra :

(i) fournir à tout moment des informations précises et complètes à TBS Internet dans la demande de certificat et comme demandé par ailleurs en relation avec la délivrance des certificats ;

(ii) examiner et de vérifier l'exactitude des données figurant dans chaque certificat avant d'installer et d'utiliser le certificat, et d'informer immédiatement TBS Internet si des données figurant dans un certificat changent ou cessent d'être exactes ;

(iii) installer et utiliser chaque certificat DV, certificat OV et certificat EV 1) uniquement sur les domaines détenus ou contrôlés par l'Abonné et 2) uniquement sur le(s) serveur(s) accessible(s) aux SubjectAltName(s) indiqués dans le certificat ;

(iv) garantir que le sujet nommé dans chaque certificat EV commandé a le contrôle exclusif du (des) nom(s) de domaine figurant dans ce certificat ;

(v) assumer, aux frais de l'Abonné, 1) tous les ordinateurs, équipements de télécommunication, logiciels, accès à Internet et réseaux de communication (le cas échéant) nécessaires à l'utilisation des Certificats, 2) de la conduite de l'Abonné et de la maintenance, du fonctionnement, du développement et du contenu de son site web ;

(vi) prendre toutes les mesures raisonnables pour assurer le contrôle, la confidentialité et la protection adéquate à tout moment de la clé privée qui correspond à la clé publique à inclure dans un certificat ;

(vii) utiliser l'une des options suivantes pour générer un certificat de signature de code et pour protéger chaque certificat de signature de code et chaque certificat de signature de document : 1) un module de plate-forme de confiance (TPM) qui génère et sécurise une paire de clés et qui peut documenter la protection de la clé privée par une attestation de clé TPM ; 2) un module de cryptage matériel avec une facteur de forme de conception unitaire certifié conforme au moins à la norme FIPS 140 niveau 2, Critères communs EAL 4+, ou équivalent ; ou 3) si 1) et 2) ne sont pas réalisables, un autre type de jeton de stockage matériel avec un facteur de forme de conception unitaire de carte SD ou de jeton USB (pas nécessairement certifié conforme à la norme FIPS 140 niveau 2 ou Critères communs EAL 4+) ;

(viii) utiliser les certificats de signature de documents uniquement pour signer des documents PDF en rapport avec ses objectifs commerciaux légitimes ;

(ix) garantir que l'Abonné a obtenu tous les consentements nécessaires pour nommer chaque demandeur de certificat et chaque approbateur de certificat, et que chaque demandeur de certificat et chaque approbateur de certificat a reçu une copie ou la possibilité d'examiner le présent accord et la politique de confidentialité de TBS Internet ;

(x) informer rapidement TBS Internet si l'Abonné se rend compte d'une utilisation abusive d'un certificat et d'aider TBS Internet à prévenir, traiter et rectifier toute utilisation abusive ;

(xi) cesser immédiatement d'utiliser un certificat et la clé privée correspondante et de demander la révocation du certificat si 1) toute information contenue dans le certificat est ou devient incorrecte ou inexacte, ou 2) s'il y a une utilisation abusive ou une compromission réelle ou suspectée de la clé privée associée au certificat ;

(xii) cesser toute utilisation du certificat et de sa clé privée à l'expiration ou à la révocation du certificat ;

(xiii) se conformer à toutes les réglementations, politiques et procédures de ses réseaux lors de l'utilisation des certificats et obtenir et maintenir en vigueur tout consentement, autorisation, permission ou licence qui pourrait être requis pour l'utilisation légale des certificats par l'Abonné ;

(xiv) se conformer au présent accord, au CPS de TBS Internet et à toutes les lois, règles,

Private company limited by shares. Registered in Isle of Man, company number 7128V.
VAT registration number GB 003 3754 13.

tbs internet
Britannia House, 3rd floor, Athol Street - Douglas - IM1 1JD - UK
T : +44 (0)330 684 0000 - F : +44 (0)330 684 0048

réglementations et directives applicables lors de l'utilisation des services ;

(xv) garantir que l'Abonné a tout pouvoir et toute autorité pour conclure le présent accord et s'acquitter de ses obligations en vertu des présentes ;

(xvi) qu'il manifeste son consentement au présent accord comme condition d'obtention d'un certificat ; et

(xvii) la personne qui accepte le présent accord est expressément autorisée par l'Abonné à signer le présent accord pour l'Abonné.

5. Paiement.

5.1. Paiement. L'Abonné doit payer tous les frais applicables lié au certificat avant que le certificat ne soit délivré. Les frais pour l'obtention d'un certificat sont fournis à l'Abonné pendant le processus de demande. Tous les paiements sont non remboursables, exception faite pour le vendeur du certificat qui pourra rembourser un paiement si, avant vingt (20) jours ouvrables après l'émission du certificat, l'Abonné : 1) n'a pas utilisé le certificat, et 2) a fait une demande écrite à TBS Internet pour la révocation du certificat. Si l'Abonné a acheté un ou plusieurs Services par l'intermédiaire d'un revendeur agréé par TBS Internet ("Revendeur"), l'Abonné doit payer ce revendeur conformément aux conditions de paiement établies entre l'Abonné et le revendeur. L'Abonné reconnaît et accepte que si l'Abonné ou le Revendeur (si l'Abonné a acheté les Services par l'intermédiaire du Revendeur) ne paie pas à TBS Internet les frais applicables aux Services, l'Abonné ne peut pas utiliser les Services, et TBS Internet peut révoquer les Certificats émis, pour lesquels les frais applicables restent impayés.

5.2. Taxes. Tous les montants payables par le souscripteur en vertu de la présente convention sont des montants nets et sont payables en totalité, sans déduction d'impôts ou de droits de toute nature. L'Abonné sera responsable de toutes les taxes et droits de toute sorte (y compris, mais sans s'y limiter, les ventes, l'utilisation et les retenues d'impôt) associés au présent contrat, à l'exception des taxes basées sur le revenu net de TBS Internet. Si TBS Internet est tenue de percevoir, ou de payer au nom du Souscripteur, les taxes ou droits dont l'Abonné est responsable, alors l'Abonné paiera ou remboursera TBS Internet, selon le cas, pour tous ces montants.

6. Durée et résiliation.

6.1. Terme. Sauf résiliation autorisée par les présentes, le présent contrat entre en vigueur dès l'acceptation de l'Abonné et dure tant qu'un certificat délivré en vertu du présent contrat est valide**.**

6.2. Résiliation. Chaque partie peut résilier le présent contrat avec un préavis de vingt (20) jours ouvrables pour plus de commodité. TBS Internet peut résilier le présent Contrat sans préavis si

(i) L'Abonné enfreint matériellement ce contrat,

(ii) si TBS Internet ou Sectigo révoque un certificat tel que permis par les présentes,

(iii) si TBS Internet rejette la demande de certificat initiale de l'Abonné,

(iv) TBS Internet ne peut pas valider de manière satisfaisante l'Abonné conformément à l'article 2.3, ou

(v) si les normes de l'industrie changent d'une manière qui affecte la validité des certificats commandés par l'Abonné.

6.3. Conséquence de la résiliation. Après la résiliation, TBS Internet peut révoquer tout autre certificat émis à l'Abonné sans préavis. L'Abonné doit payer tout montant dû pour les certificats. TBS Internet n'est pas obligé de rembourser tout paiement effectué par l'Abonné à la résiliation du présent Contrat.

7. Droits de propriété intellectuelle.

7.1. Droits de propriété intellectuelle de TBS Internet. TBS Internet conserve, et l'Abonné ne doit pas obtenir ou réclamer, tous les titres, intérêts et droits de propriété sur :

(i) les services, y compris les certificats émis,

(ii) toutes les copies ou œuvres dérivées des Services, indépendamment de qui a produit, demandé ou suggéré la copie ou le travail dérivé,

(iii) toute la documentation et le matériel fournis par TBS Internet, et

(iv) tous les droits d'auteur, droits de brevet, droits de secret commercial et autres droits de propriété de TBS Internet.

7.2. Marques de commerce. L'Abonné ne doit pas utiliser une marque de TBS Internet sans le consentement écrit de TBS Internet. TBS Internet consent à l'utilisation des marques de commerce en lien avec les TrustLogos achetés jusqu'à la résiliation du présent accord ou la révocation du TrustLogo ou du certificat associé.

7.3. Propriété intellectuelle de l'Abonné. L'Abonné accorde à TBS Internet un droit mondial, non exclusif et non sous-licenciable, d'utiliser toute marque, marque de service ou nom commercial de l'Abonné pour remplir ses obligations en vertu du présent Contrat et d'identifier l'Abonné dans les listes de clients TBS Internet et autres supports et communications marketing et promotionnels référencer

Private company limited by shares. Registered in Isle of Man, company number 7128V.
VAT registration number GB 003 3754 13.

tbs internet
Britannia House, 3rd floor, Athol Street - Douglas - IM1 1JD - UK
T : +44 (0)330 684 0000 - F : +44 (0)330 684 0048

Abonné en tant que client de TBS Internet.

8. Confidentialité.

8.1. Sauf dans la mesure permise par les présentes, une partie (**"Partie Destinataire"**) ne doit pas utiliser ou divulguer des renseignements confidentiels fournis par l'autre partie (la **"Partie Expéditrice"**) à des fins autres que l'exécution de ses obligations au titre du présent accord. La Partie Destinataire doit prendre des mesures raisonnables pour empêcher la divulgation non autorisée et s'assurer que toute personne recevant des renseignements confidentiels se conforme aux restrictions du présent article. La Partie Destinataire peut divulguer des renseignements confidentiels si ces renseignements :

(i) sont déjà en possession de la Partie Destinataire avant d'être reçus de la Partie Expéditrice.
(ii) sont ou tombent dans le domaine public sans faute de la Partie Destinataire ;
(iii) sont reçues par la partie Destinataire d'un tiers qui n'est pas tenu à une obligation de confidentialité ou d'une restriction quant à l'utilisation et la divulgation de l'information,
(iv) sont divulguées en réponse aux exigences d'une loi, d'un ordre gouvernemental, d'un règlement ou d'une procédure judiciaire et la partie Destinataire informe préalablement la partie Expéditrice de l'obligation de divulguer l'information,
(v) est divulguée en application de la loi au public sans devoir de confidentialité.

8.2. Une partie qui invoque l'une des exceptions à l'information confidentielle ci-dessus doit prouver l'affirmation au moyen de preuves documentaires vérifiables. Les obligations de confidentialité contenues dans le présent article s'appliquent pendant la durée de la présente entente plus cinq ans après sa résiliation ; toutefois, en ce qui concerne les renseignements confidentiels qui constituent un secret commercial, tant et aussi longtemps que ces renseignements confidentiels demeurent un secret commercial.

9. Confidentialité et protection des données.

9.1. Politique de confidentialité. TBS Internet doit suivre sa politique de confidentialité lors du traitement des informations de l'Abonné. TBS Internet peut modifier sa politique de confidentialité à tout moment conformément au processus décrit dans ce document. Sous réserve de la section 9.2, TBS Internet doit déployer des efforts raisonnables pour protéger les informations de l'Abonné. L'Abonné reconnaît qu'il reste des risques qui échappent au contrôle raisonnable de TBS Internet et renonce à établir toute responsabilité de TBS Internet à l'égard de ces risques.

9.2. Divulgation. L'Abonné reconnaît et comprend que (i) les certificats émis sont accompagnés d'informations sur l'Abonné (telles que le nom de domaine de l'Abonné, la juridiction de constitution ou l'adresse électronique), qui varient en fonction du type de certificat commandé par l'Abonné, (ii) les certificats émis peuvent être enregistrés dans des bases de données de transparence des certificats accessibles au public afin de détecter et de prévenir les attaques de phishing et autres formes de fraude, et (iii) les certificats enregistrés dans des bases de données de transparence des certificats accessibles au public ne peuvent pas être supprimés. L'Abonné consent à ce que a) TBS Internet divulgue publiquement les informations de l'Abonné en les incorporant dans les Certificats émis, et b) TBS Internet divulgue et transfère les informations de l'Abonné à des tiers situés en dehors de l'Union Européenne si nécessaire pour valider et émettre des Certificats.

9.3. Rétention. Les informations fournies par l'Abonné pour la validation d'un Certificat doivent être conservées par TBS Internet conformément aux normes de la CPS et de l'industrie pendant au moins sept (7) ans, ou si nécessaire pour se conformer aux lois applicables. La période de conservation commencera à la date du rejet, de l'expiration ou de la révocation d'un certificat. Des copies des certificats sont conservées, indépendamment de leur statut, qu'elles soient valides, expirées ou révoquées.

10. Indemnisation.

10.1. Indemnisation. Le souscripteur indemnisera TBS Internet et ses sociétés affiliées et leurs administrateurs, dirigeants, employés et agents respectifs (chacun représentant une **"Personne Indemnisée"**) contre tous les passifs, pertes, dépenses ou coûts (y compris les honoraires d'avocat raisonnables) qui, directement ou indirectement, sont fondés sur la violation par l'Abonné de cet accord, les informations fournies par l'Abonné, ou la violation de l'Abonné ou de ses clients sur les droits d'un tiers.

10.2. Procédure d'Indemnisation. TBS Internet informera rapidement l'Abonné de toute demande d'indemnisation. Toutefois, le défaut d'avis de TBS Internet ne libère pas l'Abonné de ses obligations d'indemnisation, sauf dans la mesure où le défaut de donner un avis en temps opportun cause un préjudice important à l'Abonné. L'Abonné peut assumer la défense de toute action, poursuite ou procédure donnant lieu à une obligation d'indemnisation à moins que la défense n'entraîne un conflit d'intérêts potentiel tel que déterminé par la personne indemnisée de bonne foi. L'Abonné ne peut régler une réclamation, une action, une poursuite ou une procédure liée à la

Private company limited by shares. Registered in Isle of Man, company number 7128V.
VAT registration number GB 003 3754 13.
tbs internet
Britannia House, 3rd floor, Athol Street - Douglas - IM1 1JD - UK
T : +44 (0)330 684 0000 - F : +44 (0)330 684 0048

présente entente à moins que le règlement ne comprenne également une quittance inconditionnelle de toutes les personnes indemnisées.

10.3. Responsabilité supplémentaire. Les obligations d'indemnisation de l'Abonné ne constituent pas le seul recours de TBS Internet pour le non-respect de l'Abonné et s'ajoutent à tout autre recours que TBS Internet pourrait avoir contre l'Abonné en vertu du présent Contrat. Les obligations d'indemnisation de l'Abonné survivent à la résiliation du présent contrat.

11. Décharge et limitation de responsabilité.

11.1. Garanties des parties utilisatrices. L'Abonné reconnaît que la garantie de la partie utilisatrice est seulement pour le bénéfice des parties utilisatrices. L'Abonné n'a pas de droits en vertu de la garantie, y compris tout droit d'appliquer les conditions de la garantie ou de faire une réclamation en vertu de la garantie.

11.2. Exclusion de garanties. LES SERVICES SONT FOURNIS "TELS QUELS" ET "TELS QUE DISPONIBLES". TBS INTERNET DÉCLINE EXPRESSÉMENT TOUTE GARANTIE IMPLICITE ET EXPRESSE DANS LES SERVICES. LE PRÉSENT AVIS DE NON-RESPONSABILITÉ COMPREND TOUTES LES GARANTIES DE QUALITÉ MARCHANDE, D'ADÉQUATION À UN USAGE PARTICULIER ET DE NON-CONTREFAÇON ET EST EN VIGUEUR DANS LA MESURE MAXIMALE AUTORISÉE PAR LA LOI. TBS INTERNET NE GARANTIT PAS QUE 1) LES SERVICES RÉPONDRONT AUX EXIGENCES OU AUX ATTENTES DE L'ABONNÉ OU 2) QUE L'ACCÈS AUX SERVICES SERA ININTERROMPU, OPPORTUN, SÉCURISÉ OU SANS ERREUR.

11.3. Limitation de responsabilité. SOUS RÉSERVE DE LA SECTION 11.4, LA RESPONSABILITÉ TOTALE DE TBS INTERNET ET DE SES SOCIÉTÉS AFFILIÉES ET DE CHACUN DE LEURS DIRIGEANTS, ADMINISTRATEURS, PARTENAIRES, EMPLOYÉS ET ENTREPRENEURS RÉSULTANT DE CETTE ENTENTE EST LIMITÉE AU MONTANT PAYÉ PAR L'ABONNÉ POUR LES SERVICES DONNANT LIEU À LA RESPONSABILITÉ. L'ABONNÉ EXCLUT TOUTE RESPONSABILITÉ POUR TOUT DOMMAGE SPÉCIAL, INDIRECT, ACCIDENTEL OU CONSÉCUTIF. CETTE RENONCIATION COMPREND TOUS LES DOMMAGES POUR LA PERTE DE PROFITS, DE REVENUS, D'UTILISATION OU DE DONNÉES ET S'APPLIQUE MÊME SI TBS INTERNET EST CONSCIENT DE LA POSSIBILITÉ DE TELS DOMMAGES. Ces limitations s'appliquent dans toute la mesure permise par la loi, indépendamment de 1) la raison ou la nature de la responsabilité, y compris les réclamations en responsabilité délictuelle, 2) le nombre de réclamations, 3) l'étendue ou la nature des dommages, et 4) d'autres dispositions du présent accord ont été violées ou prouvées inefficaces.

11.4. Exception. Rien dans le présent Accord n'exclut ou ne limite la responsabilité de l'une ou l'autre des parties en cas de décès ou de blessure résultant de la négligence de cette partie ou de toute déclaration faite frauduleusement par l'une ou l'autre des parties.

12. Divers

12.1. Relation entre les parties. Le statut d'une partie en vertu du présent Accord sera celui d'un entrepreneur indépendant. Aucune disposition du présent Contrat ne doit être interprétée comme créant une relation de partenariat, de coentreprise ou d'agence entre les parties ou, sauf disposition expresse contraire du présent Contrat, accordant à l'une des parties le pouvoir de lier ou contracter toute obligation au nom ou sur le compte de l'autre partie ou de faire des déclarations, des déclarations, des garanties ou des engagements au nom de l'autre partie. Toutes les personnes employées par une partie doivent être des employés de cette partie et non de l'autre partie et tous les coûts et obligations encourus du fait d'un tel emploi seront pour le compte et aux frais de cette partie.

12.2. Force Majeure et Fragilité Internet. Sauf en ce qui concerne les obligations de paiement de l'Abonné, aucune des parties ne sera responsable d'un retard ou d'une inexécution d'une obligation dans la mesure où le retard ou l'échec est causé par un événement hors du contrôle raisonnable de la partie. Chaque partie reconnaît que le fonctionnement d'Internet est hors du contrôle raisonnable de l'autre partie et qu'aucune des parties ne sera responsable d'un retard ou d'une défaillance causée par une interruption ou une défaillance des liaisons de télécommunication ou de transmission numérique, des ralentissements ou défaillances Internet ou autres. un tel échec de transmission.

12.3. Exclusion. L'Abonné peut refuser que les informations soient utilisées à des fins qui ne sont pas directement liées aux services en utilisant le portail GDPR de TBS Internet.

12.4. Mesure Injonctive. L'Abonné reconnaît que sa violation de cet accord entraînera un préjudice irréparable pour TBS Internet qui ne peut pas être adéquatement réparé par des dommages-intérêts compensatoires. En conséquence, en plus de tous les autres recours légaux qui peuvent être disponibles, TBS Internet peut demander et obtenir une injonction contre un manquement ou une menace de violation de cet Accord par l'Abonné.

Private company limited by shares. Registered in Isle of Man, company number 7128V.
VAT registration number GB 003 3754 13.

tbs internet
Britannia House, 3rd floor, Athol Street - Douglas - IM1 1JD - UK
T : +44 (0)330 684 0000 - F : +44 (0)330 684 0048

12.5. Limitation des Actions. À l'exception des actions et des réclamations liées aux obligations d'une partie en matière d'indemnisation et de confidentialité, toutes les réclamations et actions découlant du présent Contrat doivent être déposées dans un délai d'un (1) an à compter de la date d'origine de la cause.

12.6. Recours. Le seul recours de l'Abonné pour un défaut dans les Services est que TBS Internet fasse des efforts raisonnables pour corriger le défaut. TBS Internet n'est pas obligé de corriger un défaut si (i) le Service a été mal utilisé, endommagé ou modifié, (ii) l'Abonné n'a pas immédiatement signalé le défaut à TBS Internet, ou (iii) l'Abonné a enfreint une disposition du présent Contrat.

12.7. Avis. L'Abonné doit envoyer tous les avis à TBS Internet par courrier première classe en anglais, avec accusé de réception, à TBS Internet Limited, Britannia House, Athol Street, Douglas, IM1 1JD, Ile de Man, Iles Britanniques. TBS Internet enverra tous les avis aux coordonnées de l'Abonné figurant sur sa demande de certificat. TBS Internet peut envoyer des notifications par courrier, e-mail ou télécopie.

12.8. Accord complet. Le présent Contrat et tous les documents auxquels il est fait référence aux présentes constituent l'intégralité de l'accord entre les parties, remplaçant tous les autres accords pouvant exister en ce qui concerne l'objet. Les titres de section sont à titre de référence et de commodité seulement et ne font pas partie de l'interprétation de la présente entente.

12.9. Avenants. TBS Internet peut modifier à tout moment le présent Contrat, la CPS, L'accord de la partie utilisatrice, la Garantie de partie utilisatrice, son site Web et tous les documents répertoriés dans son Dépôt en publiant soit la modification, soit le document modifié dans le Dépôt. L'Abonné doit examiner périodiquement le dépôt pour être informé de tout changement. L'Abonné peut résilier le présent contrat si l'Abonné n'accepte pas la modification. L'utilisation continue des services par l'Abonné après la publication d'une modification constitue l'acceptation de la modification par l'Abonné.

12.10. Règles d'interprétation. Sauf disposition expresse contraire au présent Accord, les règles d'interprétation suivantes s'appliquent au présent Contrat: (i) le singulier inclut le pluriel et le pluriel comprend le singulier; (ii) "ou" et "tout" ne sont pas exclusifs et "inclure" et "y compris" ne sont pas limitatifs; (iii) une référence à un accord ou un autre contrat inclut des suppléments autorisés et des modifications à ceux-ci; (iv) une référence à une loi inclut toute modification ou modification de cette loi et des règles ou règlements publiés en vertu de celle-ci; (v) une référence à une personne ou à une entité inclut ses successeurs et ayants droit autorisés; et (vi) une référence dans le présent accord à un article, une section, une annexe, une pièce ou une annexe est à l'article, à la section, à l'annexe, à la pièce ou à l'annexe du présent accord.

12.11. Renonciation. La renonciation d'une partie à appliquer une disposition du présent Accord ne signifie pas qu'elle renonce à son droit d'appliquer la même disposition plus tard ou le droit d'appliquer toute autre disposition du présent Accord. Pour être applicables, toutes les renonciations doivent être à la fois écrites et signées par la partie bénéficiant de la disposition de renonciation.

12.12. Affectation. L'Abonné ne peut céder aucun de ses droits ou obligations en vertu du présent Contrat sans le consentement écrit préalable de TBS Internet. Tout transfert sans consentement est nul. TBS Internet peut céder ses droits et obligations sans le consentement de l'Abonné.

12.13. Loi applicable et lieu d'application. Le présent Contrat et tous les litiges relatifs aux Certificats fournis ci-dessous seront régis et interprétés conformément aux lois d'Angleterre et du Pays de Galles. Les parties acceptent la juridiction exclusive des tribunaux d'Angleterre et du Pays de Galles.

12.14. Divisibilité. Toute disposition jugée invalide ou inapplicable par la règle de droit sera réformée dans la mesure minimale nécessaire pour rendre la disposition valide et exécutoire. Si la réforme n'est pas possible, la disposition est considérée comme omise et le reste du présent Accord reste valide et exécutoire.

12.15. Survie. Toutes les dispositions du présent Contrat relatives à la confidentialité, aux droits de propriété, à l'indemnisation et aux limitations de responsabilité survivent à la résiliation du présent Contrat.

12.16. Droits des tiers**.** À l'exception des fournisseurs de logiciels d'application, aucune disposition du présent contrat ne vise ou ne doit être interprétée comme accordant à une personne ou à une entité un droit, un recours ou une réclamation juridique ou équitable en vertu du présent contrat.

12.17. Les exemplaires; L'intégration; Efficacité.. La présente entente peut être signée par écrit, par télécopieur ou par voie électronique, et être signée par une ou plusieurs parties (et par des parties différentes en différents exemplaires), chacune d'elles constituant un original, mais toutes ensembles constituants un seul contrat.

ACCEPTATION

Private company limited by shares. Registered in Isle of Man, company number 7128V.
VAT registration number GB 003 3754 13.

tbs internet
Britannia House, 3rd floor, Athol Street - Douglas - IM1 1JD - UK
T : +44 (0)330 684 0000 - F : +44 (0)330 684 0048

EN CLIQUANT SUR «J'ACCEPTE», VOUS RECONNAISSEZ QUE VOUS AVEZ LU ET COMPRIS LE PRÉSENT CONTRAT ET QUE VOUS SEREZ LIÉ PAR L'ENSEMBLE DE SES MODALITÉS ET CONDITIONS ET QUE VOUS VOUS Y CONFORMEREZ. NE CLIQUEZ PAS SUR LE BOUTON «J'ACCEPTE» SI VOUS N'ACCEPTEZ PAS D'ÊTRE LIÉ PAR LES TERMES ET CONDITIONS DU PRÉSENT ACCORD.

Private company limited by shares. Registered in Isle of Man, company number 7128V.
VAT registration number GB 003 3754 13.

tbs internet
Britannia House, 3rd floor, Athol Street - Douglas - IM1 1JD - UK
T : +44 (0)330 684 0000 - F : +44 (0)330 684 0048